

Délibération n° 2024/035
N° d'ordre 8

Page n°

Finances

COMMUNE DE PAUILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pauillac en séance publique, sous la présidence de M Jean-François RENAUD, adjoint au Maire
Etaient présents : Ms et Mmes RENAUD, COSTA, CROUZAL, ARBEZ, BARRAO, REVELLE, DORÉ, FALCO, SIAUT, BARRET, GUIET, BARILLOT, DAUMENS, TAUZIER, POUYALET, AMBROISE, MORISSEAU, BLANCK, CHAGNIAT

Etaient absents : Ms et Mmes FATIN, ABDICHE-MOGE, ALVES, BORTOLUSSI, DE FOURNAS, FAURIE, GETTE, BARRAUD

Procurations :

Mme ABDICHE-MOGE donne procuration à Mme BARRAO

Mme ALVES donne procuration à Mme DORÉ

M BARRAUD donne procuration à M POUYALET

Mme BORTOLUSSI donne procuration à Mme GUIET

Mme FAURIE donne procuration à M BARRET

M GETTE donne procuration à M ARBEZ

Mme COSTA est nommée secrétaire de séance.

<i>Date de convocation</i>	04/04/2024
<i>Nombre de membres en exercice</i>	27
<i>Nombre de membres présents</i>	19
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	25

BUDGET ANNEXE « CAMPING MUNICIPAL » : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Jean-François RENAUD**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2023** dressé par **Monsieur Florent FATIN**, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF :
BUDGET ANNEXE « CAMPING MUNICIPAL »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication par voie d'affichage."

Résultats reportés	24 749, 51			28 289, 44	24 749, 51	28 289, 44
Opérations de l'exercice	106 542, 08	145 674, 39	1 556, 48	14 879, 45	108 098, 56	160 553, 84
TOTAUX	131 291, 59	145 674, 39	1 556, 48	43 168, 89	132 848, 07	188 843, 28
Résultats de clôture		14 382, 80		41 612, 41		55 995, 21
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	131 291, 59	145 674, 39	1 556, 48	43 168, 89	132 848, 07	188 843, 28
RESULTATS DEFINITIFS		14 382, 80		41 612, 41		55 995, 21

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : POUR : 19 ; CONTRE : 6 ; ABSTENTION : 0

Adopté à la majorité

Fait en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an tel que dessus,

La secrétaire,

Julie COSTA




L'adjoint,

Pour le Maire empêché, par application de l'article L.2122-17 du CGCT

Jean-François RENAUD

